

» Apprendre la musique et la partager !



Par essence même, la musique s'écoute et se partage. C'est pourquoi, il est proposé aux élèves, tout au long de l'année, de multiples manifestations auxquelles ils sont invités à se produire, en solo ou en ensemble.

Les Moments Musicaux ont lieu à l'hôpital, la maison de retraite, la crèche, le centre périscolaire et la médiathèque. Une occasion de prendre de l'assurance pour jouer en public dans une ambiance détendue et conviviale...

Le Concert des Ensembles permet chaque année à toutes les pratiques collectives de l'école (ensembles, ateliers, chœurs, orchestres...) de présenter leur répertoire.

Le Concert des Professeurs est une occasion privilégiée de découvrir les enseignants qui sont souvent d'abord interprètes, dans leur répertoire de prédilection.

L'école de musique est également active au sein de la vie culturelle locale, lors de manifestations organisées par la Ville (festivités de l'Avent, Rendez-vous au jardin, etc.) et travaille en lien étroit avec la médiathèque (vernissages d'expositions ou soirées lectures).

LES CURSUS

L'enseignement est organisé en trois cycles. Le premier cycle peut être précédé de l'Eveil musical (enfants en maternelle) et /ou de l'Initiation musicale (année du CP). Chaque cycle peut être une étape dans le déroulement d'une formation musicale plus longue ou une fin en soi, donnant lieu à un diplôme.

Afin de valider leur cycle, les élèves peuvent être préparés aux examens Départementaux organisés par l'ADIAM 67 (Délégation départementale à la musique et à la danse), ou présenter un répertoire lors des examens de fins de cycles organisés à l'école de musique.

Les élèves se présentent aux examens sur la base du volontariat.

Ils peuvent également choisir d'apprendre la musique sans aucune perspective d'examen ni de diplôme, considérant cette activité comme source d'épanouissement.

Il est à noter cependant que le travail régulier de l'instrument entre les cours est un facteur déterminant de progression et donc de motivation.



Aux enfants indécis pour le choix d'un instrument, l'école de musique propose une rencontre qui permet d'affiner leurs attirances, suivie éventuellement d'une séance de découverte d'un ou plusieurs instruments.

Début des cours :
Lundi 11 septembre 2017

ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DE BARR

» Le plaisir d'apprendre, jouer, partager

L'école Municipale de Musique de Barr a pour vocation la découverte, l'apprentissage et la pratique de la musique. Elle dispense aujourd'hui une formation musicale à plus de 350 élèves encadrés par 23 professeurs, à partir de 3 ans, sans limite d'âge. Elle est agréée par l'Association Départementale d'Information et d'Action Musicales et Chorégraphiques du Bas-Rhin.

« La formation artistique est un aspect important de l'éducation des enfants et des jeunes. Elle participe à la formation de leur personnalité, enrichit leur culture et développe leur capacité de concentration et de mémoire.

- Elle prépare ainsi les jeunes à tenir un rôle actif dans un espace de vie en constante mutation, en confortant l'intuition de l'échange et la réalité de la pratique collective.

Pour les adultes, l'apprentissage de la musique correspond souvent à la réalisation d'un rêve et représente pour eux une agréable évasion du quotidien.

L'École de Musique permet de découvrir une incroyable palette d'instruments, des cours variés dispensés par des professeurs de qualité, mille et une façons de prendre goût à la découverte musicale. Ce sont autant de portes qui s'ouvrent à tous, et autant d'occasions de jouer ensemble et de faire connaissance».

Gilbert SCHOLLY
Maire de BARR
Président de la Communauté de Communes
du Pays de Barr



Informations pratiques

École municipale de Musique
7 Chemin du Buhl
67140 Barr
Tél. 06 79 69 52 37
ou 03 88 08 19 52 ou par mail
ecoledemusique@barr.fr

Contact :
Aurélien VALDIVIA, directrice

Afin de nous permettre d'organiser au mieux la rentrée, nous vous invitons à effectuer les inscriptions et réinscriptions avant le mois de septembre.

» Choisir sa discipline musicale

- » Écouter
- » Savoir lire la musique
- » Développer son sens du rythme



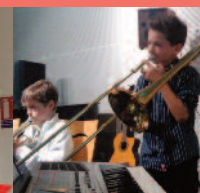
- » Cultiver sa musicalité
- » Enrichir sa palette de perceptions...



» Culture et formation musicales

- » Timbre et couleur sonore
- » Harmonie, résonance

- » Plaisir de jouer



» INSTRUMENTS ENSEIGNES

chant lyrique
chant musiques actuelles
violin
violoncelle
contrebasse à cordes
flûte traversière
flûte à bec
charango, flûte de pan, quena
hautbois
clarinette
basson
saxophone
trompette
cor
trombone
baryton
tuba
cor des Alpes
harpe
piano
orgue liturgique
accordéon
guitare classique,
guitare électrique et basse
ukulélé
batterie
percussions
djembés

DES COURS INDIVIDUELS D'INSTRUMENT

Pour enfants et adultes, en cours particuliers d'une demi-heure, 45 minutes ou une heure par semaine.

DES COURS COLLECTIFS

L'éveil musical (pour les enfants de maternelle, à partir de 3 ans) et l'initiation Musicale (CP) : 45 minutes ou 1h par semaine pour découvrir la musique par le jeu, les rythmes, les chants...

Les cours de Formation Musicale (à partir de 7 ans) : il s'agit de l'approche moderne du «solfège», pour trouver ses repères dans le langage de la musique, un complément essentiel au cours d'instrument !

DES PRATIQUES COLLECTIVES

Chœur d'enfants, chœur d'adolescents, orchestre de chambre, petite harmonie, chœur de clarinettes, atelier de musique des Andes, ensemble de saxophones, ateliers de musiques actuelles (rock, variétés), de musiques du Monde, atelier djembés, atelier percussions corporelles, ensembles de flûtes à bec et hautbois,... pour vivre la joie de partager la musique en groupe !

Les pratiques collectives font partie intégrante du forfait et il est possible de s'inscrire en pratique collective seule. À partir de cette année, les pratiques collectives sont accessibles gratuitement par tout musicien désireux de pratiquer la musique en ensemble.

TARIFS D'ÉCOLAGE

	Tarif trimestriel Habitant Commune	Tarif trimestriel Externe
Cours instrumental individuel de 30 min hebdomadaires	148,00 €	170,00 €
Réduction de 20%	118,40 €	136,00 €
Réduction de 50%	74,00 €	85,00 €
Cours instrumental individuel de 45 min hebdomadaires	196,00 €	225,00 €
Réduction de 20%	156,80 €	180,00 €
Réduction de 50%	98,00 €	112,50 €
Cours instrumental individuel d'une heure hebdomadaire	244,00 €	280,00 €
Réduction de 20%	195,20 €	224,00 €
Réduction de 50%	122,00 €	140,00 €
Cours collectifs seuls : Initiation musicale, Formation musicale : 1h par semaine 45 minutes Cours d'éveil musical : 1/2h par semaine	57,00 € 43,00 € 29,00 €	65,00 € 49,00 € 33,00 €
Chœur d'enfants et chœurs d'adolescents	21,00 €	21,00 €

Les factures sont envoyées en cours de trimestre par la Trésorerie de Barr.

Toute inscription en instrument (entre 1/2h et 1 heure par semaine) permet d'accéder :

- à 1h de cours de Formation musicale
- à 1 ou plusieurs pratiques collectives.

L'engagement est annuel, un désistement en cours d'année devra faire l'objet d'une demande auprès de la direction de l'école.

Une réduction de 20% est accordée pour une deuxième inscription en instrument au sein d'une même famille, y compris les inscriptions multiples de la même personne.

Une réduction de 50% est accordée pour la troisième inscription en instrument et les inscriptions suivantes au sein d'une même famille, y compris les inscriptions multiples de la même personne.

Une réduction de 50% est allouée aux élèves membres actifs de l'Harmonie Municipale (instruments à vents, batterie et percussions -sauf flûte à bec) et aux élèves membres actifs de l'Orchestre de chambre (instruments à cordes, bois, ...)

Les réductions ne sont pas cumulables pour un même inscrit et les pratiques collectives ou cours collectifs seuls ne peuvent pas donner lieu à une réduction. Les réductions au sein d'une même famille ne pourront être allouées qu'à la condition qu'une des inscriptions soit à plein tarif.

Les pratiques collectives sont accessibles gratuitement, mais l'inscription est obligatoire pour que le participant puisse être assuré.